

FICHE D'INFORMATION

mise à jour mai 2017

La norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minérales.

L'ITIE permet aux populations de mieux connaître leur secteur extractif. Les réformateurs, les décideurs, les investisseurs, les gouvernements, les acteurs de la société civile, les universitaires, les journalistes et d'autres se servent des informations publiées dans le cadre de l'ITIE pour comprendre le secteur. Par le biais de l'ITIE, les parties prenantes proposent des réformes visant à renforcer la transparence et la redevabilité dans le secteur.

Mise en place par des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile, l'ITIE est née d'une conviction partagée : les richesses en ressources naturelles doivent profiter aux citoyens et cela nécessite des niveaux élevés de transparence et de redevabilité.

Ces principes sont au cœur de la Norme ITIE, qui exige des pays qu'ils publient des informations ponctuelles et exactes sur les principaux aspects de leur gestion des ressources naturelles, en indiquant notamment la manière dont les licences sont octroyées, les montants versés par les entreprises en impôts et en contributions sociales, ainsi que la destination de ces paiements au niveau du gouvernement national ou des autorités régionales. Grâce à l'ITIE, les entreprises, les gouvernements, la société civile et les citoyens ont de plus en plus d'informations sur les acteurs du secteur et les conditions qui régissent leurs opérations, le montant des revenus générés, la façon dont ils sont affectés et à qui ils profitent.

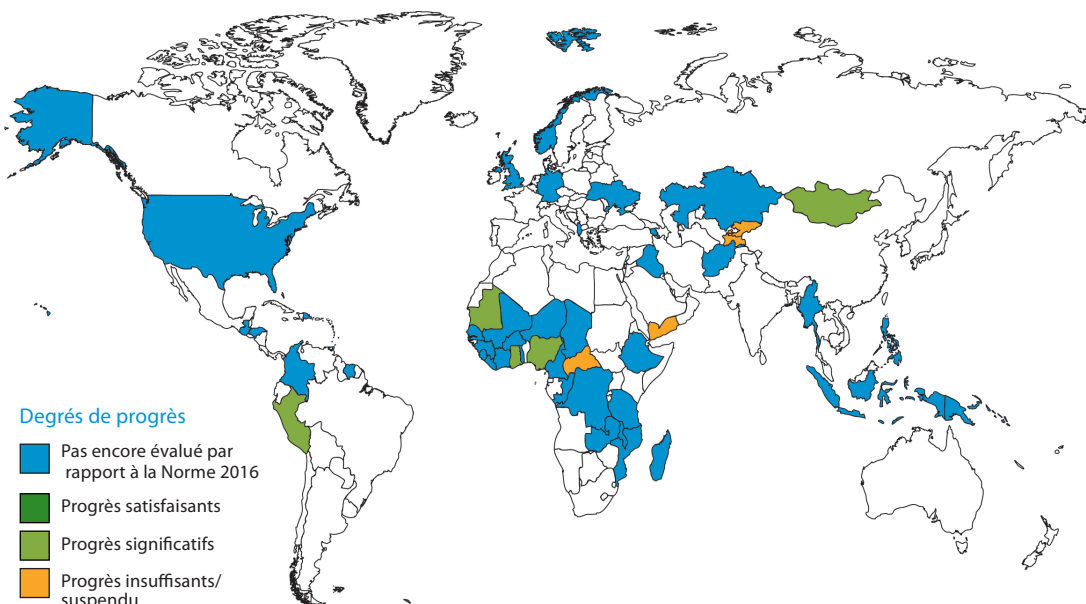
3,5 milliards de personnes vivent dans des pays riches en pétrole, gaz ou minéraux. Avec une bonne gouvernance et une gestion transparente, les revenus issus des industries extractives peuvent avoir un impact transformateur.

2,300 milliards de dollars de revenus divulgués jusqu'à présent.*

*(estimations tirées de 332 années fiscales)

341 années fiscales couvertes par les Rapports ITIE.

52 pays mettent en œuvre l'ITIE



Coup de projecteur sur les pays ITIE

Nigéria

« Un grand nombre de changements et de réformes que le gouvernement met aujourd'hui en avant sont directement imputables aux travaux de l'ITIE Nigéria. »

Zainab Ahmed, ministre nigérienne du Budget et de la Planification

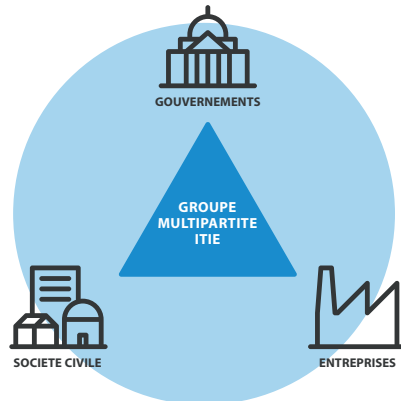
RD Congo

La RDC utilise les données ITIE pour cartographier les activités minières, leurs bénéfices pour l'économie et les risques qu'elles présentent pour les communautés locales.

Fonctionnement de l'ITIE

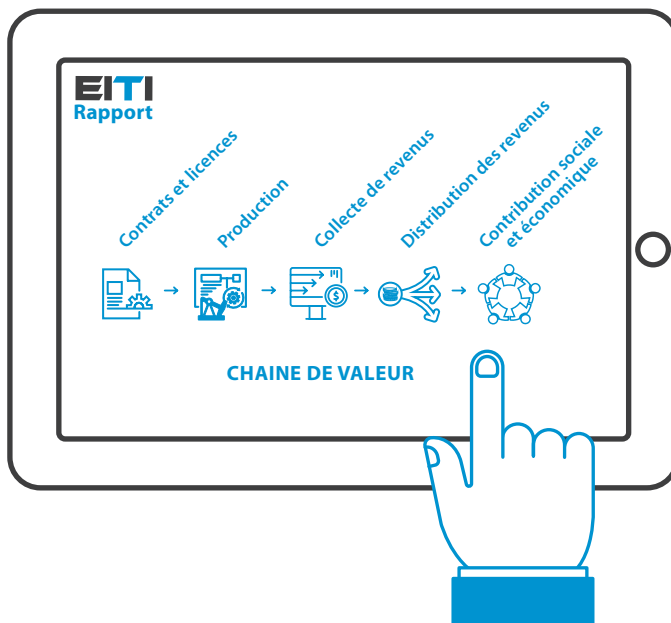
1

Dans chaque pays, **une commission multipartite** de gouvernements, d'entreprises, d'investisseurs, d'organisations de la société civile et d'organisations partenaires supervise le processus ITIE.



2

Chaque année, les informations clés concernant la gouvernance du secteur font l'objet d'un rapport, accompagnées de **recommandations en matière d'amélioration de la gouvernance du secteur**.



3

Ces informations sont largement diffusées afin **d'orienter le débat public** et de s'assurer que les recommandations fassent l'objet d'un suivi.

Éclairer le débat public :

Les informations disponibles au public améliorent le débat sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles d'un pays. Il devient possible de demander aux dirigeants de rendre compte de leurs décisions.

Les données ITIE ont été utilisées pour :

- éclairer les réformes juridiques et fiscales,
- renforcer le recouvrement des impôts,
- créer des modèles financiers afin de faire face à la fluctuation des prix des matières premières,
- vérifier si les contrats sont respectés et
- clarifier l'environnement de l'investissement pour les entreprises.



Chronologie

2002 Tony Blair annonce le lancement de l'ITIE

2004 Le G8 donne son aval à l'ITIE

2006  Constitution du Conseil d'administration de l'ITIE. Peter Eigen est nommé président

2007 Le Secrétariat international de l'ITIE est mis en place à Oslo

2008 Le processus de Validation ITIE est approuvé

2009 Les Règles de l'ITIE sont adoptées et les premières Validations ont lieu

2011  Clare Short devient présidente

2012 Le 100e Rapport ITIE est publié.

2013  La Norme ITIE remplace les Règles de l'ITIE : les exigences vont désormais bien au-delà de la transparence des revenus

2014 Le 200e Rapport ITIE est publié

2016 Le Conseil d'administration de l'ITIE décide de nouvelles exigences en matière de

 divulgation de la propriété réelle. Fredrik Reinfeldt devient président

« Il est de plus en plus évident que la publication d'informations favorise la concurrence lors de la passation des marchés publics et que le fait d'être signataire de l'ITIE se traduit par une augmentation de l'aide internationale et des investissements directs étrangers. »

The Economist, février 2017